

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT DELEGATION DE FONCTION A UN CONSEILLER MUNICIPAL

LE MAIRE DE LA VILLE DE WISSEMBOURG,

- Vu les articles L2122-18 et suivants, L2122-32 et suivants et R 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivité Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant élection du Maire, des Adjointes et du Maire délégué,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que pour une bonne administration, il est nécessaire de consentir une délégation de fonction à Monsieur Éric TENON, Conseiller Municipal de la Ville de Wissembourg.

ARRETE :

I/ DELEGATION GENERALE

- Article 1 : En application du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Éric TENON, Conseiller Municipal est délégué aux services techniques.
- Article 2 : Monsieur Éric TENON, Conseiller Municipal est autorisé à signer tous les actes, documents et courriers se rattachant à sa délégation.

III/ MESURES D'EXECUTION

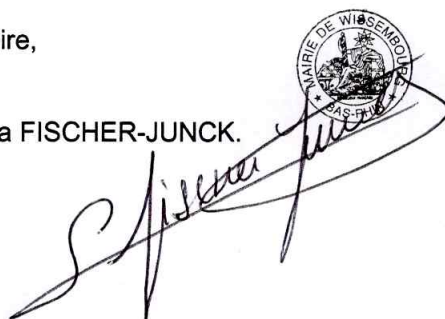
- Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.
- Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié selon les règles en vigueur.
- Article 5 : La date d'effet de la présente délégation est fixée au 1^{er} octobre 2022.
- Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 7 : Ampliation du présent arrêté à :

Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg,
Monsieur le Trésorier de la Ville de Wissembourg,
Monsieur le Procureur de la République.

Fait à Wissembourg, le 15 septembre 2022.

Le Maire,

Sandra FISCHER-JUNCK.



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRE DE WISSEMBOURG' and 'BAS-RHIN' around a central emblem. The signature is written in a cursive style.